



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



RAPPORT ANNUEL 2019-2020 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

*« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »
(Réf. : L. I. P. article 82)*



Signature de la présidente

23 juin 2020
Date de l'adoption par le CÉ



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



TABLE DES MATIÈRES

1. BILAN 2019-2020	3-6
2. MOT DE PRÉSENTATION	7
3. IDENTIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ ET LEUR FONCTION.....	8
4. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020	9
5. ANNEXE	10



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



BILAN 2019-2020 - Conseil d'établissement École Lanouette

Résumé des rencontres :

Cette année, il n'y a eu que des rencontres publiques et l'horaire a été établi lors de la première assemblée du 30 septembre 2019. Nous avons eu trois rencontres durant l'année 2019-2020 étant donnée la loi 40 et la Covid-19. Toutes les rencontres se sont déroulées à la salle du personnel de l'école. Voici un bref résumé de ce qui a été discuté :

Rencontre du 30 septembre 2019 :

Élection des officiers
Fonctions et pouvoirs des membres du conseil d'établissement
Fonctionnement du cartable
Information du comité de parents
Règles de régie interne
Rôle des membres
Calendrier des rencontres
Budget de fonctionnement et frais de déplacement
Plan d'évacuation
Prévision des activités 2019-2020
Politiques de sollicitation aux parents
Utilisation du gymnase
Calendrier activités O.P.P.
Scholastic (publicité)
Éducation à la sexualité – Bilan
Comédie musicale
Sorties
Programme de vaccination 4^{ème} année
Date prise des photos scolaires – 8 et 9 octobre 2019
Hygiéniste dentaire
Conférence aider son enfant
Projet éducatif
Rapport de budget
Priorité de l'année
Budget de fonctionnement
Normes et modalités
Document CCEHDAA
Rapport du service de garde

Rencontre du 25 novembre 2019 :

Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence 2019-2020 – document explicatif aux parents
Comédie musicale
Utilisation location au gymnase
Salon du livre J.A. Boucher – 5 décembre 2019



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



Activité des 4thlétiques – 22 mai 2020

Sorties

Nouvelle procédure des sorties et résolution

Budget OPP pour la cour d'école

Budget :

Mesure 15024 – Aide aux parents

Mesure 15025 – Seuil minimal de services pour les élèves

Mesure 15103 – Acquisitions de livres et de documentaires

Mesure 15186 – Sorties scolaires en milieu culturel

Mesure 15104 – Acquisition de livres préscolaire et 1^{er} cycle

Mesure 15230 – École accessible et inspirante

Mesure 15312 – Intégration élèves EHDAA

Réussite éducative

Mesures 15331-15332 – Aide aux EHDAA

Culture à l'école

CCEHDAA (documents)

Rapport Service de garde

Rapport Trésorière

Rapport O.P.P.

Rapport Comité de parents

Pesée FAC (FAC campagne contre la faim) 467 livres

Rencontre du 17 février 2020 :

Sorties

Grille-matières Lanouette 2020-2021 et signature

Activité 4thlétiques

Service de garde fermé -semaine de relâche

Utilisation du gymnase

½ journée pédagogique flottante – vendredi 28 février PM

Fondation Louperivienne – Invitation souper-bénéfice annuel

Demande de remboursement de dépenses

Inscription des maternelles 4 et 5 ans

Photo du CÉ

Inscriptions par Mosaïk 2020-2021

Vaccination 2^e dose VPH

Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au directeur d'école – au directeur du service de l'enseignement aux jeunes

Don Desjardins – 1985\$ - Comédie musicale

Campagne Leucan – 1 022,26\$

Règles et critères d'inscription des élèves 2020-2021

Plan triennal 2020-2023

Liste des écoles 2020-2021

Acte d'établissement 2020-2021



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



Rapport de consultation
Semaine de la persévérance scolaire – du 17 au 21 février 2020
Projet éducatif
Cohérence des orientations et objectifs du projet éducatif 2019-2020
Calendrier scolaire 2020-2021
Soirée reconnaissance parents bénévoles
CCSÉHDAA (documents)
Rapport Service de garde
Rapport Trésorière
Rapport OPP
Rapport Comité de parents
Contenus d'orientation scolaire et professionnel

Rencontre du 15 juin 2020 :

Projet éducatif
Liste de petit matériel 2020-2021
Frais chargés aux parents
Listes des cahiers d'activités 2020-2021
Code de vie et code de civilité
Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence (bilan)
Modalités de communication (bulletin, bilan) pour renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves
Date pour l'assemblée générale Lanouette 2020-2021 (2 sept. ÉSRDL)
Règles pour le classement des élèves
Bulletin
Accueil 2020-2021 horaire
Calendrier 2020-2021
Finissants
Croque santé
Publicité (photo scolaire)
Rapport Service de garde
Rapport Trésorière
Rapport OPP
Organisation scolaire
Souper bénéfique annulation
Travaux vestiaires/toilettes

Rencontre du 23 juin 2020 :

Rapport annuel du conseil d'établissement 2019-2020



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



Budget annuel de l'école 2020-2021
Rapport annuel de la trésorière
Rapport annuel de l'O.P.P.
Bilan des mesures
Agenda
Vérification de la durée des mandats des membres
CCSÉHDAA (documents)
Rapports du service de garde



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Nombre d'assemblées régulières tenues par le conseil d'établissement

Le CÉ a tenu 5 assemblées régulières en 2019-2020 :

- Lundi le 30 septembre 2019, à 19 h 00
- Lundi le 25 novembre 2019, à 19 h 00
- Lundi le 17 février 2020, à 19 h 00
- Lundi 15 juin 2020, à 19 h 00
- Mardi 23 juin 2020, à 19 h 00

1. Objectifs du conseil d'établissement

Il faut d'abord savoir que l'institution du conseil d'établissement découle de la Loi sur l'instruction publique.

Ses membres sont élus ou nommés annuellement ou bisannuellement, par élection lors de l'assemblée générale des parents, tenue normalement en septembre.

Lors des séances, différentes règles prévues dans le cadre de la loi s'appliquent, afin de maintenir son bon déroulement (avis de convocation, quorum de parents, rapport du procès-verbal, décorum, éthique et déontologie, etc.).

Nombreux et variés sont les points traités au conseil d'établissement durant une année scolaire, mais ils ont tous le même noyau central : « les élèves ».

Je tiens donc à vous énumérer les principaux points traités en 2019-2020.

- Fonctionnement du service de garde (horaire, sécurité, encadrement, activités...)



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



2. Identification des membres du comité et leur fonction

Parents

- Madame Josée Martel, présidente
- Madame Marie-Josée Simard, substitut à la présidence
- Madame Valérie Simard, trésorière
- Madame Mélanie Chénard, secrétaire
- Madame Catherine Caillouette
- Monsieur Matthieu Landry-Otis

Représentant au comité de parents cette année

- Madame Marie-Josée Simard
- Madame Mélanie Chénard

Personnel enseignant

- Madame Émélie Beaulieu
- Monsieur Francis Mailloux
- Madame Marise Tardif

Personnel professionnel

- Madame Karine Fortin

Personnel de soutien

- Madame Lisa-Vicky Carré

Personnel du service de garde

- Monsieur Alexandre Lavoie

Représentants de la communauté (poste vacant)

Commissaire

- Monsieur Alain Castonguay

Direction d'école

- Madame Josée Michaud



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

CONCLUSION

Mot de la présidente

Une troisième année scolaire, hors du commun, au sein du conseil d'établissement comme présidente se termine. Celui-ci fut nommé lors de l'assemblée générale des parents qui se tenait le 10 septembre 2019. Il y fut aussi décidé de poursuivre l'O.P.P. (organisme de participation des parents). Ce groupe étant formé de parents bénévoles leur permettant de participer à la vie scolaire de nos élèves par la distribution de collations thématiques, à soutenir l'équipe-école dans certaines activités, etc.

Comme le dit l'article 64 de la loi sur l'instruction publique, « Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. » C'est ce que tous les membres du C.É., composé de parents, professeurs et autres membres du personnel, ont fait lors des trois séances publiques régulières et des deux séances tenues via TEAMS en toute fin d'année scolaire et ce avec quorum. Nous avons entre autre discuté de la convention de gestion, des règles de conduite et de réussite, de la grille-matière, du calendrier scolaire, de la comédie musicale, du groupe Activital, de la campagne de financement avec la fromagerie des Basques, la liste des effets scolaires, des états financiers, des prévisions budgétaires, etc.

C'est une année scolaire, chamboulée par la pandémie, qui se termine. De part la tribune que j'ai, je tiens absolument à souligner le travail exceptionnel des enseignants, du personnel de soutien, ainsi que de la direction qui ont eu à cœur la réussite scolaire de nos enfants et ce, même tout au long de cette période atypique. Un merci spécial au membre du conseil d'établissement pour votre confiance et votre engagement. Merci aussi à monsieur Alain Castonguay commissaire pour toutes ces belles années auprès de notre école, aux membres de l'O.P.P. et sans oublier tout le personnel du service de garde qui gravite autour de la vie scolaire de nos jeunes.

Nous nous souviendrons longtemps de l'année scolaire 2019-2020 qui aura été remplie de défis, de réussite et surtout d'ajustements et d'adaptations tant au niveau personnel que professionnel.

Je vous souhaite à tous un très bel été entouré des gens que vous aimez.

Josée Martel, présidente



ANNEXE

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.				
1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ?			<input type="checkbox"/> 1 à 10 <input checked="" type="checkbox"/> 11 à 25 <input type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.			<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.		
		Conférence		
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ? (facultatif) (Total)			
	1.3.1	Nombre de représentants des parents.	6	
	1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.	3	
	1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.	1	
	1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.	1	
	1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.	1	
	1.3.6	Nombre de représentants des élèves.	Primaire 0	
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ?			<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Des personnes ressources ?			<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :		
		<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input checked="" type="checkbox"/> À l'occasion	<input type="checkbox"/> Jamais
		Commentaires :		
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'années (art. 55) ?			<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Si oui, précisez le nombre (Nb) et s'ils ont été remplacés.		Nb	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	1.5.1	Démissions chez les parents.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	1.5.2	Démissions chez les enseignants.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	1.5.6	Démissions chez les élèves.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.6	Y-a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ? Oui			
	Cochez			
	1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais
	1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais
	1.6.3	Autres précisez : Commissaire parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	5
2.3	Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil. Lundi le 30 septembre 2019, à 19 h 00 Lundi le 25 novembre 2019 à 19 h 00 Lundi le 17 février 2020, à 19 h 00 Lundi le 6 avril 2020, à 19 h 00 : ANNULÉ Lundi le 11 mai 2020, à 19 h 00 : ANNULÉ Lundi le 15 juin 2020, à 19 h 00 Mardi le 23 juin 2020, à 19 h 00	
2.4	Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons. <input type="checkbox"/> Quorum non atteint <input type="checkbox"/> Absence de parents <input checked="" type="checkbox"/> Autres, précisez : Covid-19	



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
Projet éducatif		
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement du centre a déterminé ses orientations et ses objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement du centre a vu à la réalisation de ses orientations et objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. Le conseil d'établissement du centre a procédé à l'évaluation de ses orientations et objectifs (art. 109)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3.1	Si non, quand est-ce prévu ?	(date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation de personnes intéressées (art.74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Plan de réussite		
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la communauté pour :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	a) expliquer le projet éducatif de l'école (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	b) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.8	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.9	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

N. B. La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. I – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue, l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement. (art. 79, 110.1). Ne s'applique pas	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école (art. 79, 110.5).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis :		
<ul style="list-style-type: none">• La capacité d'accueil – plan triennal		
4.5	Le conseil d'établissement a établi , sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire. (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section:	



5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.1.1	Commentaires (s'il y a lieu) :	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85) (anglais enrichi).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°). Ne s'applique pas.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°). Ne s'applique pas.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°). – bulletin unique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
6.2.1	Précisez la nature des dons :	
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22) Bibliothèque, local d'anglais, service de garde et autres	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



--	--

7. AUTRES

(L.I.P. articles 90, 91, 96, 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme : Les parents sont sollicités au besoin. <ul style="list-style-type: none">• Campagne de financement (vente de fromage)• Collations thématiques• Photographie scolaire	



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



8. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

8.1	Quels sont vos projets pour l'année à venir (dossiers prioritaires, plan de travail, etc.) ? Précisez :
	<ul style="list-style-type: none">• Suivi du projet éducatif ;• Produire une comédie musicale ;• Maintenir le projet conscience phonologique ;• Atteindre 60 minutes d'exercices par jour pour tous les élèves de l'école selon la recommandation du ministère ;• Maintenir le plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence.